



SAINT-POL-SUR-TERNOISE

ARRETE MUNICIPAL

Portant interdiction de stationnement
Sur les emplacements situés rue des Fonts Viviers
(face à la salle de fêtes)
Le mercredi 03 juin 2026
N° V 062 767 26 113 modificatif

Nous, **Danielle VASSEUR**, Maire de la Ville de Saint -Pol -sur-Ternoise,
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-1 relatif à la Police de la circulation et du stationnement,
Vu l'arrêté V 062-767-26-113 délivré le 20 mai 2026,
Vu la livraison des gradins par l'entreprise ATF chapiteaux à la salle des fêtes située rue des Fonts Viviers, le mercredi 03 juin 2026 au lieu du vendredi 05 juin 2026 initialement prévue,
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'arrêté précité,
Par ces motifs,

ARRETONS

Article 1 :

Le mercredi 03 juin 2026 de 6h00 à 14h00, le stationnement sera interdit sur les emplacements situés rue des Fonts Viviers face à la salle de fêtes sur une longueur de 18m, afin de permettre à l'entreprise ATF chapiteaux l'opération précitée.

Article 2 :

Les prescriptions émises dans l'arrêté initial sont maintenues.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Pol-sur-Ternoise, Monsieur le Chef de Police Municipale, Madame la Responsable de Services Techniques, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et affiché en Mairie,

Fait à Saint Pol sur Ternoise, le
Pour Le Maire, par délégation
Didier HOCHART
1^{er} Adjoint

28 MAI 2026

Publié le : 28 MAI 2026

